

Le fossé qui se creuse entre un grand nombre de Canadiens de classe moyenne et le gouvernement est encore élargi par certains facteurs économiques tels que la fiscalité. L'impôt progressif sur le revenu est fondé depuis des années sur le concept de redistribution équitable, dans la croyance que les forts doivent porter une part plus lourde du fardeau que les faibles. Toutefois, l'impôt progressif sur le revenu a pour effet de pénaliser ceux qui s'efforcent d'échapper à l'inflation. Lorsqu'ils réussissent à augmenter leur revenu pour compenser la perte du pouvoir d'achat du dollar, c'est pour se voir imposés à un taux plus élevé. Cela signifie non seulement qu'ils doivent payer davantage en chiffre net, mais également que l'État les prive d'un pourcentage plus important de leur revenu. On les prive ainsi d'une grande partie de leurs gains et ce qu'ils pensaient être un progrès constitue un désavantage.

Il nous faut, monsieur l'Orateur, une réforme fiscale qui établisse un impôt sur le revenu progressif sur une base en dollars constants. Il s'agirait d'une réforme qui recréerait le sens de l'initiative parmi les Canadiens de la classe moyenne qui commencent à se demander si cela vaut encore la peine de travailler dur, de lutter plus fort et de s'élever davantage. En demandant instamment qu'une telle mesure soit prise, je ne demande nullement des concessions pour une certaine élite économique. Je demande la justice pour ce nombre impressionnant de Canadiens dont les déductions salariales sont à ce point élevées qu'ils se demandent si le Canada n'est par devenu un pays qui pénalise les efforts au lieu de les récompenser.

Des voix: Bravo!

M. Stackhouse: Je pense par exemple à la conversation que j'ai eue avec un petit entrepreneur. Il m'avait dit qu'il ne parvenait pas à persuader ses employés de travailler pour lui le samedi sauf, et je cite ses propres termes, «par charité». Ses employés lui disent qu'après avoir payé leurs impôts, le peu qui leur reste de leur salaire pour leurs heures supplémentaires ne vaut vraiment pas la peine qu'ils sacrifient leur samedi. C'est là une réponse typique que l'on peut entendre dans tout le pays. Il est évident qu'il nous faut une réforme fiscale qui épargnerait aux Canadiens l'injustice d'une exploitation légalisée et vorace qui est devenue le fait de notre système d'impôt sur le revenu.

La même réflexion doit s'appliquer à l'inflation. John Kenneth Galbraith soutient que les États industrialisés modernes doivent choisir entre deux maux: le chômage et l'inflation. Notre gouvernement, monsieur l'Orateur, a tranché le dilemme en optant pour les deux. Ceci est non seulement vrai pour le prix des aliments qui nous préoccupe tous mais tout aussi bien pour celui du logement. Le logement, considéré autrefois comme un droit par les Canadiens à revenus moyens, doit être maintenant envisagé comme un luxe inaccessible. Par exemple, pour six familles qui, il y a dix ans, pouvaient acheter une maison à Toronto, une seule peut se le permettre aujourd'hui. En 1961, une maison neuve ordinaire coûtait environ \$17,000 et près de 15 p. 100 des familles de la région pouvaient à ce moment bénéficier d'une hypothèque. En 1971, le coût dépasse \$40,000 et à peine plus de 2 p. 100 des familles peuvent bénéficier de l'hypothèque. Les appartements dans les immeubles-tours ne constituent pas non plus une solution puisque acheter une maison ou louer un appartement peut absorber jusqu'à 30 et 40 p. 100 des revenus d'une famille. J'ai en fait des lettres de gens de ma circonscription qui se plaignent de ce que près de la moitié de l'argent qu'ils rapportent à la maison passe en loyers.

L'Adresse—M. Douglas

En même temps, le gouvernement persiste à percevoir une taxe de vente sur tous les matériaux utilisés dans la construction d'une maison. Au moment donc où il faudrait soulager la classe laborieuse, c'est le gouvernement même du pays qui vient encore alourdir son fardeau.

L'inquiétude suscitée par l'inflation des prix de l'alimentation et du coût des logements, ne devrait pas toutefois nous faire oublier l'inflation du coût du gouvernement. Le taux de croissance des dépenses gouvernementales à l'heure actuelle dépasse de 50 p. 100 celui du produit national brut. Le coût du gouvernement croît ainsi à un taux plus élevé que celui qui peut absorber l'économie. En 1965, la part du produit national brut revenant au gouvernement était de 30 p. 100; en 1971 elle s'était élevée à 37 p. 100. Si ce taux d'augmentation se maintient, il faut s'attendre à ce que 40 p. 100 de chaque dollar de valeur marchande de biens et services produits par la nation canadienne aillent aux divers paliers de gouvernement.

Si nous devons combattre l'inflation, nous devons combattre les dépenses gouvernementales. Nous devons éviter les pressions qui donnent lieu au proverbe que l'appétit vient en mangeant, car plus le gouvernement est actif, plus il se promet de l'être, et plus il dépense, plus il dépensera. Il est peu étonnant, lorsque l'on examine la façon dont les Canadiens au revenu moyen sont obligés d'assumer le lourd fardeau des impôts qui frisent la confiscation et les prix élevés qui sont la conséquence de l'inflation, que nombreux d'entre eux éprouvent les sentiments qui ont dû être ceux du Sisyphe mythique.

Selon la légende, ce personnage mythique a été condamné par les dieux des Enfers à un châtement peu commun. Il devait pousser un énorme rocher jusqu'en haut d'une colline. Le rocher était énorme et requérait toute sa force; cependant, une fois arrivé au sommet, le rocher roulait jusqu'en bas et Sisyphe devait recommencer. Les Canadiens au revenu moyen commencent à éprouver les mêmes sentiments que Sisyphe. Ils sont dans la même situation. En quelque sorte, ils ne peuvent parvenir au sommet et s'y maintenir; ils ne peuvent faire face aux exigences de la fiscalité et aux conséquences de l'inflation. Ainsi, outre ce sentiment d'aliénation qu'ils éprouvent à l'égard du gouvernement dont les politiques les ont rendus incapables de faire face à leurs engagements, ils se rendent compte qu'ils ne peuvent faire face aux pressions qu'exercent en général les forces économiques. En conséquence ils se demandent ce que vaut notre société. J'espère, monsieur l'Orateur, que dans les politiques et les lois décidées par cette législature, nous pourrions dire à ces gens qui ont tant lutté pour construire ce pays que nous sommes à leur côté et que nous nous efforcerons de répondre à leurs besoins et à leurs aspirations.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je me joindre aux députés qui m'ont précédé et féliciter monsieur l'Orateur et monsieur l'Orateur adjoint du vote de confiance retentissant qu'ils ont reçu en étant désignés pour présider nos délibérations. Je félicite le gouvernement d'avoir nommé un député de l'opposition officielle au poste d'orateur adjoint. J'espère que cela constituera un précédent pour les futures législatures. Je voudrais féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Je suis persuadé que leurs commettants sont fiers d'eux.

La première session de la 29^e législature place la Chambre dans une situation très délicate. Les récentes élections ont donné lieu à une impasse où aucun parti n'a obtenu un